

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 Avril 2026 - Délibération n° 2026/04/22

OBJET : DÉSIGNATION DES ÉLUS RÉFÉRENTS DU CEN NA (CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE NOUVELLE AQUITAINE)

L'an deux mille vingt-six, le 28 Avril, à dix-huit heures trente-huit, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 21 Avril, qui lui a été adressée par Mme La Présidente, conformément aux articles L. 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : PACAUD Patrick – LUINAUD Christophe – LAURENT Béatrice – BOISSIER Daniel – LANZ Florence – CHAUSSECOURTE Jean-Philippe – PLUVIAUD Patrick – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – BARLET Dominique – FAYETTE Laurent – DUBOIS Jean-Michel – CRISAN Petronela – DENIS Jean-Claude – MONDY Thomas – SUCHAUD Michelle – DENOYER Mireille – MALINAS Charles – MILANI-BULCOURT Sylvie – VALLAEYS Gaël – PAROUTY Sylvain – MARIE Patrick – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – LACOUR Marie-Émilie – FERRAND Marc – MAFAITY Gilles – LOPEZ Alfred – BUYS Anthony – CHABASSIER Emmanuelle – DULERY Sonia – TEILLARD Pascal – PETIT-COULAUD Bastien – DURUDAUD Sabine – LAROCHE Michel – PRADEAU Carine – ROYÈRE Joël – POITOU Delphine – BOUSSAT Nicolas – MONTHIEUX David – DELCLAUX François – LAIGNEAU Jean-Pierre – GIRODENGÉ Elisabeth – TRONCHE Frédéric – DURBIN Sandrine – CUQUEMELLE Jean-François – BREDIER Thibault – BURGUN Frédéric – PICOURET Michel – DUGUET Pierre – CHÉZEAUD Françoise – CONCHON Michel – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine

Étaient excusés : GUILLERAY Catherine – AGRIR Isabelle – SANTANA Antonio – SCARAMUCCI Thierry – BARTHOUX Olivier – MARIETTE Myriam – CATHELOT Guy – LAINÉ Joël – DERIEUX Nicolas – PAMIÈS Jean-Michel – PETETOT Charlie – TROUSSET Patrick – AUGUSTYNIAK Jérôme – ANGELINI Patricia

Pouvoirs :

1. Mme AGRIR Isabelle donne pouvoir à Mme DENOYER Mireille
2. M. SANTANA Antonio donne pouvoir à M. DENIS Jean-Claude
3. M. BARTHOUX Olivier donne pouvoir à M. BERTELOOT Dominique
4. Mme MARIETTE Myriam donne pouvoir à Mme LAPORTE Martine
5. M. AUGUSTYNIAK Jérôme donne pouvoir à M. DUGUET Pierre
6. Mme ANGELINI Patricia donne pouvoir à M. FERRAND Marc

Suppléances : M. PLUVIAUD Patrick – Mme MILANI-BULCOURT Sylvie – M. LAIGNEAU Jean-Pierre – Mme GIRODENGÉ Elisabeth – Mme DURBIN Sandrine – M. PICOURET Michel

Secrétaire de séance : M. Thomas MONDY

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	54	60			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
60					

Considérant que le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA) est un organisme régional dédié à la préservation des espaces naturels sensibles et de la biodiversité ;

Considérant que son action s'étend à l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine, incluant le département de la Creuse ;

Considérant que ses missions consistent notamment à protéger et gérer des sites naturels remarquables, restaurer les milieux dégradés, accompagner les collectivités et les propriétaires dans la gestion écologique et sensibiliser le public à la protection de la nature ;

Considérant que le CEN NA intervient sur le territoire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest de manière ponctuelle, sur des sites identifiés à fort enjeu écologique et en fonction des projets locaux ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la Communauté de Communes au sein de cette structure ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide de :

- ③ Désigner en qualité de représentant titulaire au CEN Nouvelle Aquitaine :
 - M. FERRAND Marc
- ③ Autoriser Mme La Présidente à notifier cette désignation à l'organisme compétent et à accomplir toutes les démarches nécessaires à leur mise en œuvre.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Martine LAPORTE

